

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Comuf: que sont devenus les an

NOMBREUX sont morts, certains sont malades, d'autres vaquent à d'autres occupations et une partie est réunie autour du Mouvement des anciens travailleurs de Comuf (Matrac), pour revendiquer leurs droits. Des années après la fermeture de la mine, une équipe de L'Union en a rencontré quelques-uns qui ont relaté leurs histoires et le combat qu'ils continuent de mener pour dénoncer ce qu'ils qualifient de mise en danger de leur vie et réclamer les indemnités qui vont avec.

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

JOSEPH Koupangoye se prélassait dans sa maison du quartier Rénovation à Mounana lorsqu'une équipe de L'Union débarque et demande à lui parler. Il ne se fait pas prier pour la recevoir à l'ombre d'un manguier. Né vers 1958, c'est en 1976, alors qu'il n'a que 18 ans, qu'il intègre l'atelier de menuiserie de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (Comuf). " Notre travail consistait à fabriquer d'énormes fûts en contreplaqués pour le transport de l'uranium". Durant 17 années, il va mener à bien sa tâche jusqu'en 1992. C'est le début du chômage pour lui. Jusqu'ici Koupangoye et les siens ne savent rien de "la maladie de l'uranium". " C'est bien plus tard que l'on entendra parler des effets de l'exposition à la radioactivité", relate-t-il. Paul Seki, rencontré à Libreville, a aussi travaillé à Comuf. Le 14 février 1969, il est embauché par la société uranifère, pour travailler dans la mine d'Oklo. Il a été moniteur, formateur des conducteurs d'engins des mines et carrières. La pénibilité de l'emploi, il connaît. Car, il travaillait au fond des mines et subissait donc de plein fouet les effets de l'uranium. Durant 20 ans, il va vivre sous terre, ou

presque, jusqu'à sa sortie de mine quand la boîte l'envoie gérer le foyer. Côté santé, de façon visible, rien qui alerte sur une quelconque pathologie, mais des douleurs dans la poitrine de temps à autre et des difficultés à respirer, indique l'ex-mineur. Comme ses autres collègues, il ne saura jamais que l'uranium est un quelconque danger.

Paulin Ngayamy a lui travaillé comme mécanicien engins lourds durant 25 ans à Comuf. Il a aussi travaillé dans la carrière à ciel ouvert d'Oklo.

Antoine Beno Ngady, président de Matrac, était aussi à Comuf.

" Le 16 septembre 1989, j'ai été embauché pour faire comptabilité, mais je vais aller à la mine 2 mois après mon embauche et une formation en interne au cours de laquelle j'ai obtenu le boot-aux-feu (diplôme autorisant à manipuler les explosifs)". Il était donc spécialisé dans le creusement des galeries, " de 8 mètres de large sur 11 de hauteur par lesquelles circulaient les engins ". Jusqu'en 1997, il bosse à 265 m de profondeur jusqu'à ce que la boîte l'envoie à la fabrique de l'acide sulfurique. Lui comme ses collègues ne sauront jamais la dangerosité

des produits avec lesquels ils travaillent. " Même en France où j'ai été en stage, on ne m'a jamais dit qu'on pouvait tomber malade un jour du fait de la manipulation ou de l'exposition à ces produits ", se souvient Antoine Beno Ngady. Il n'y aura donc eu aucune mise en garde, ni des équipements de protection appropriés. " La seule sécurité à laquelle nous avons droit c'était la gestion... des cailloux qui pouvaient tomber sur nos têtes ". Un jour de 1999, tout va s'arrêter

pour ces travailleurs dont nombreux vont se retrouver au chômage. Pis, ils vont découvrir qu'ils ont été, tout ce temps, dans un milieu dangereux pour leur santé, sans jamais l'avoir su. Après Comuf, certains se sont reconvertis comme Antoine Beno Ngady. D'autres n'ont pas su rebondir, comme Joseph Koupangoye. Nombreux sont malades ou décédés, tous ont vieilli. Et nombre de survivants sont réunis aujourd'hui autour du Matrac, né en 2015, après la mise en place de l'Observatoire de santé de Mounana (OSM) pour revendiquer leurs droits. Entre autres: une indemnité de la part de Comuf pour mise en danger de leur vie dont, tous autant qu'ils sont, ont été victimes. Six ans de combat plus tard, aucune victoire n'est à mettre à l'actif du mouvement.



Le président de Matrac, Antoine Beno Ngady, deuxième à partir de la droite, entouré d'anciens mineurs

pour ces travailleurs dont nombreux vont se retrouver au chômage. Pis, ils vont découvrir qu'ils ont été, tout ce temps, dans un milieu dangereux pour leur santé, sans jamais l'avoir su. Après Comuf, certains se sont reconvertis comme Antoine Beno Ngady. D'autres n'ont pas su rebondir, comme Joseph Koupangoye. Nombreux sont malades ou décédés, tous ont vieilli. Et nombre de survivants sont réunis aujourd'hui autour du Matrac, né en 2015, après la mise en place de l'Observatoire de santé de Mounana (OSM) pour revendiquer leurs droits. Entre autres: une indemnité de la part de Comuf pour mise en danger de leur vie dont, tous autant qu'ils sont, ont été victimes. Six ans de combat plus tard, aucune victoire n'est à mettre à l'actif du mouvement.

Ou pas tant que ça car Matrac a mené une marche pacifique autorisée le 31 mai 2015. Il revendique aussi à titre de victoire, la fermeture de l'OSM. "L'Observatoire a été mis en place en 2010 pour prendre en charge les malades et mener à bien les indemnités, mais il n'a pas été sincère, aussi l'avons-nous quitté", racontent-ils. Sauf que la version de la Comuf est autre. Pour son patron, Benoît Lemonne, une association d'anciens travailleurs, ne reconnaissant plus l'utilité de l'OSM, a bloqué son fonctionnement en appelant les anciens travailleurs à boycotter ses consultations et demandant une indemnité systématique de tous les anciens travailleurs, sans fondement juridique. "En décembre 2015, face à ce boycott et des conséquences sur

le fonctionnement de l'OSM, son conseil d'administration a pris la décision de suspendre les consultations, sans reprise de l'activité depuis cette date." Rien, depuis lors, n'a toutefois douché l'enthousiasme d'Antoine Beno Ngady et les membres de son mouvement, même pas lorsque M. Lemonne soutient qu'à son niveau, il n'a pas connaissance de droits dus ou restants aux anciens mineurs. " Lors de la cessation de des activités à Comuf, ils (les anciens mineurs) étaient rémunérés, leurs cotisations aux différentes caisses et assurances étaient payées par Comuf. Au moment de leur départ de la compagnie, ils ont perçu l'ensemble des primes et droits dus ". Dans ces conditions, le combat vaut-il la peine d'être poursuivi ?

Photo: BOTOUNOU

Photo: DR

Anciens travailleurs ? Pas de droits dus ou restants dus aux anciens mineurs ?



rs au cours d'un entretien à L'Union.



Il ne reste des anciennes mines d'uranium de Mounana que ses couverts végétaux, et aquatique ou sont enfouis les résidus de l'exploitation.

L.R.A.
Libreville/Gabon

LE directeur général de la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (Comuf), Benoît Lemonne, a reçu une équipe de L'Union dans ses locaux sis à l'entrée du Tropicana. Entassées dans un coin d'une immense salle de réunion, des cassettes bleues contenant des montagnes de dossiers d'ex-mineurs, traités par les équipes et experts médicaux indépendants, renseigne-t-il. Il faut savoir, selon les informations rendues disponibles par Comuf, que de 2010 à 2015, ce sont 1 158 consultations pour 667 salariés Comuf recensés durant la période d'existence de l'observatoire de santé de Mounana qui ont été effectuées. Soit 245 dossiers étudiés par le comité médical avec 57 dossiers retenus pour examens complémentaires... sans "aucune

maladie professionnelle liée aux rayonnements ionisants... détectée", précise M. Lemonne. Mais, rien qui corresponde au témoignage d'Anselme Mboumbou, ex-mineur, ayant travaillé 20 ans au fond des mines de Comuf. L'homme, certificat médical à l'appui, soutient souffrir d'un cancer des bronches du fait d'avoir été exposé aux poussières minérales alors qu'il était en activité dans les mines. Tous les mois, raconte-t-il, il doit se rendre pour son suivi médical à l'hôpital militaire de Libreville pour cette pathologie. Et du fait de cette exposition de sa vie à des poussières toxiques, il mène, indique-t-il, au sein de Matrac, le combat pour obtenir une indemnisation de son ancien employeur. Sauf qu'à Comuf, soutient-on, l'on n'a pas connaissance de droits dus ou restants dus aux anciens mineurs. Doit-on alors classer ce délicat dossier sans suite ?

Les anciens mineurs ne lâchent rien !



L.R.A.
Libreville/Gabon

"NOTRE avocat a instruit en date du 22 juin 2021, l'inspection spéciale du travail en charge du secteur minier de nos revendications. Laquelle inspection spéciale m'a déjà interrogé 3 fois et tente d'organiser la première conciliation entre Comuf, l'État et nous." Ces propos d'Antoine Beno Ngady, président du Mouvement des anciens travailleurs de Comuf (Matrac), prouvent à suffisance que les anciens

mineurs ne sont pas prêts de s'avouer vaincus. La lutte continue donc. Et de plus belle. D'autant que chaque année, Matrac perd ses membres des suites de pathologies qu'il attribue aux effets induits de l'exposition aux radiations de l'uranium. Ainsi, de 1 606 membres en 2018, Matrac ne compte plus à ce jour que 1 341 adhérents, selon un recensement du 31 octobre 2021. Soit 265 personnes décédées en 3 ans. De quoi renforcer sa motivation à ne pas lâcher prise. D'autant que si hier le mouvement naviguait seul, il se fait désormais

accompagner par le cabinet de Me Bhongo Mavoungou. Un cabinet qui a évoqué l'article 165 du Code minier en vigueur pour justifier sa plainte du 22 juin dernier : " Tout titulaire d'une autorisation ou d'un titre minier est tenu de réparer les dommages causés aux personnes, aux biens et à l'environnement du fait de ses opérations minières. Sa responsabilité n'est limitée ni au périmètre, ni à la durée de validité de l'autorisation ou du titre minier ". De quoi redonner espoir aux anciens mineurs ? Wait and see.